

**Exposition avicole
de Québec
21 au 24 février.**

1924		FEVRIER		SOLEIL	
				LEV.	COU.
V	15	SS. Faustin et Jovite, mart.	6	50	5 11
S	16	Du VI dim. après l'Epiphanie	6	48	5 12
D	17	Septuagésime.	6	46	5 14
L	18	St-Siméon, év. et mart.	6	44	5 16
M	19	De la fête	6	42	5 17
M	20	De la fête.	6	40	5 19
J	21	De la fête.	6	38	5 21

Demandez le joli catalogue de l'Exposition avicole de Québec. J.-A. Bernier, 83½ rue Grant, Québec, secrétaire.

**Vieux temps,
Vieilles choses**

**Les ponts de glace entre
Québec et Lévis,
depuis 1851**

L'alerte qui toute la nuit du 7 au 8 courant a tenu en éveil un si grand nombre de citoyens de Québec et des villes de la rive sud, donne un refrain d'actualité aux notes historiques suivantes concernant le pont de glace, qui depuis vingt-six ans n'avait réussi à se former entre ces deux rives.

Rappelons aussi que lorsque le pont se maintenait ferme jusque vers la fin d'avril, les anciens parlaient toujours d'y planter un mai, s'il tenait bon jusqu'au premier mai. Comme on le voit l'événement ne s'est pas produit depuis trois quarts de siècles.

1851, 3 mars.—Un pont de glace se forme devant la ville. On profite de l'occasion pour tendre un fil télégraphique depuis la citadelle jusqu'aux hauteurs de Lévis. Un patineur traverse le soir en cinq minutes, traînant le fil avec lui. Les bateliers de Lévis avaient fait de grands efforts pour empêcher la glace de se consolider, mais les fissures qu'ils avaient faites avec leurs canots se refermèrent. Le pont ne tint que huit jours. Une seule voiture conduite par M. Gelly de Lévis, le traversa.

1853, 21 mars.—Un comité de citoyens fut formé pour étudier les avantages qu'il y aurait de la formation d'un pont périodique de glace sur le St-Laurent devant Québec, et les moyens à prendre pour assurer la formation de ce pont de glace.

1855, 20 janvier.—Le pont de glace est pris devant la ville. Le 28 février le pont de glace s'étend jusqu'à l'île aux Grues, ce qui ne s'était pas produit depuis 1812.

1857, 9 janvier.

1859, 9 janvier.

1863, 8 février.

1864, 24 décembre.—Formation du pont de glace. Le bateau passeur "Arctic" le brise le même jour, mais il reprend le 7 janvier, 1865.

Le 26 décembre 1864, le Conseil de Lévis adopte la résolution suivante: "La corporation de la ville de Lévis concourt avec les citoyens de Québec à censurer la conduite de James Tibbitts, touchant la manière dont il a agi le 24 du courant en faisant casser par son steamer "Arctic" le pont de glace devant la ville.

1867, 23 janvier.

1868, 23 janvier.

1872, 6 janvier.

1873, 11 janvier.

1874, 23 janvier.

1875, 8 février.

1882, 23 février.—Part le 20 avril à midi.

1883, 3 février.

1885, 23 janvier.—Les trois bateaux passeurs restent prisonniers dans la glace.

1892, 3 mars.—La glace a bloqué dans la "clé". Le barrage a cet endroit s'est formé si solidement qu'il a résisté durant trois marées au "chariot" c'est-à-dire à

**Producteurs de lait, s. v. p. lisez ce qui suit
au moins une fois**

**Loi amendant les statuts refondus, 1919, relativement au paiement
du lait et de la crème, dans les fabriques de produits laitiers.**

(Sanctionnée le 19 mars 1921)

SA MAJESTÉ, de l'avis et du consentement du Conseil Législatif et de L'Assemblée Législative de Québec, décrète ce qui suit :

1. La section et les articles suivants sont insérés dans les statuts refondus, 1909, après l'article 2031p, tel qu'édicte par la loi 5, George V, chapitre 31, section 10 :

"SECTION XVIIb

"DU PAIEMENT DU LAIT ET DE LA CREME DANS LES FABRIQUES DE
PRODUITS ALIMENTAIRES

"2031q. Dans la présente section :

a. Le mot "fabrique" signifie tout établissement qui reçoit du lait ou de la crème pour être vendu en nature, ou pour être converti, en tout ou en partie, en beurre, fromage, lait condensé, lait en poudre ou crème à la glace, dans l'établissement même ou ailleurs ;

b. Le mot "épreuve" signifie la détermination du pourcentage de matière grasse contenu dans le lait ou la crème au moyen de l'appareil Babcock ;

c. L'expression "matière grasse" signifie gras de beurre exclusivement.

"2031r. Toute fabrique doit payer tout lait et toute crème qu'elle reçoit de ses patrons d'après leur pourcentage de matière grasse obtenu par l'épreuve au Babcock.

"2031s. Toute fabrique, qui paie actuellement le lait ou la crème suivant leur pourcentage de matière grasse, doit se conformer à la présente loi.

"2031t. L'épreuve doit être faite conformément à l'enseignement donné à l'École de Laiterie de la province de Québec.

"2031u. L'échantillon de lait, dont on fait l'épreuve, doit être mesuré dans une pipette d'une capacité de 17.6 centimètres cubes et portant la marque indélébile du vérificateur officiel.

"2031v. L'échantillon de crème, dont on fait l'épreuve, doit être exactement de neuf ou de dix-huit grammes et être pesé dans une bouteille à Babcock, portant la marque indélébile du vérificateur officiel.

"2031w. Personne ne peut prélever d'échantillons de lait ou de crème, ni faire l'épreuve du lait ou de la crème, sans être muni d'un certificat d'expert-essayeur de lait de l'École de Laiterie de la province de Québec.

"2031y. Le pourcentage exact de matière grasse donné par l'épreuve doit être inscrit dans un registre, et toute personne inscrivant ou faisant inscrire un pourcentage de matière grasse ne correspondant pas à celui de l'épreuve, commet une infraction à la présente loi.

"2031z. Il est blâmable au lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre de l'agriculture, de faire des règlements pour l'exécution de la présente loi, de nommer un ou des officiers pour diriger et surveiller le travail des experts-essayeurs de lait et de pourvoir à leur rémunération. Ces règlements ont la même force et le même effet que s'ils faisaient partie de la présente section.

"2031za. Aucune disposition de la présente section ne s'applique aux laitiers qui font le commerce du lait pour la consommation par l'homme seulement.

"2031zb. Toute personne contrevenant aux dispositions de la présente section ou de quelque règlement adopté en vertu d'icelle, est, sur conviction sommaire devant un magistrat ou un juge de paix ayant juridiction à l'endroit où l'offense a été commise, ou sur action pénale devant la Cour de circuit ayant juridiction, passible, à la poursuite de toute personne, pour chaque offense, d'une amende de pas moins de cinq piastres et de pas plus de cent piastres et, à défaut du paiement de l'amende et des frais, un emprisonnement n'excédant pas quarante jours. Il n'y a aucun appel de ces convictions, jugements ou ordres devant la Cour du banc du roi siégeant en première instance en matière criminelle ou siégeant en appel."

2. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction, sauf l'article 2031r qui n'entrera en vigueur que le premier janvier 1924.

l'immense champ de glace qui montait et descendait au gré de la marée. Le mouvement de cette banquise n'a pu rompre le barrage. Le 4 mars le "chariot" s'est arrêté et n'a plus bougé. Le pont était fixé pour le reste de l'hiver. Le lendemain, 5 mars, les ouvriers des corporations de Québec et Lévis commençaient à y tracer le chemin.

1895.—Le pont se forme pendant quelques heures. Monsieur Simpson, de Lévis, est le premier à s'y aventurer. La glace se rompt et il est entraîné jusqu'au pied de la côte Bégin où il est secouru par des b teliers.

1896, 26 janvier.—Formation du pont de glace devant la ville, et forte inondation dans le haut du fleuve. Le pont s'est rompu le 25 avril.

1898, 22 janvier.—Formation d'un pont de glace devant Québec, causée par une accumulation de banquises entre St-Joseph de Lévis et la rivière St-Charles. Ce pont s'est rompu le 10 avril.

1924, jeudi le 7 février, vers 10 hrs 30 a.m., les glaces forment un pont, interrompent la circulation des bateaux, et des centaines de personnes s'y aventurent mais la plupart rebroussement chemin; vers 6 h. 30 p.m., la glace cède sous l'impulsion de la marée. Le pont avait vécu huit heures.

**La vente du bois de
pulpe en coopération**

**De Driftwood, Ont., comté de
Témiscamingue, on nous écrit :**

Je lis dans votre édition du 29 janvier ce que dit M. Frank J.-D. Barnjum, au sujet de la vente en coopération du bois de pulpe. Je trouve le sujet fort intéressant. J'habite l'un de ces districts où le bois de pulpe constitue l'article principal du commerce, mais où les fermiers et les propriétaires de terrains sont à la merci d'une spéculation hors d'ordre. Aussi si quelqu'un voulait bien s'occuper d'organiser une coopérative pour la vente du bois de pulpe, je serais heureux de pousser à la roue pour faire réussir le projet pour cette section du pays qui comprend le Nord d'Ontario, et plus encore. Je serais heureux aussi de faire connaître mes vues sur le sujet aux personnes qui voudraient bien s'occuper de cette organisation coopérative et la faire marcher de l'avant. Votre etc. E. F. Driftwood, Ont. Cté Témiscamingue.

Note de la rédaction: Nous ne donnons ici que les initiales du nom de notre correspondant, attendu que rien dans sa lettre nous dit bien explicitement que cette dernière est destinée à être publiée. C'est pourquoi, aussi, nous avons abrégé cette lettre. Mais nous fournirons sur demande l'adresse complète de cet entreprenant compatriote dont nous ne pouvons que louer l'esprit d'initiative.

Grains d'

Mangeons plus

Exposition avicole
carnaval. Allons-y

Consommez plus
ra d'une meilleure

Nos concitoyens
une litière humide;

25 coupes en s
liers. C'est ce qu
de Québec—Quant
au sort, leur est of

Colonisation.—
timi et du Lac St-Je
pour défrichement s
reçu \$2,500, et ceux
fonctionner avec ef

Pas tant que ça
agricoles de l'Onta
l'on nous amène d'
En ceci les journal
dants, ont raison, g
des immigrés mal ch

Le prix des oe
encore à 80 sous
la ville les cultiva
pour 40 sous. Pour
pas la peine d'organ
par exemple, de ce
les officiers du Dép

Elèves-fermiers
qui vous attend, le
semence de Québec
prix.

La saison de r
C'est le temps, ou
reproduction. On
Québec,—21 au 24 f

Valentins.—Au
fois attendue avec u
choisie pour échang
sentimentales... ou
De nos jours, cepen
demment condamné
A la St-Valentin on f
un ami au "Bulletin
plus pratique.

Jubilé peu ban
la Province, lors de
brooke, a décidé de
La fête champêtre c
taire aura lieu à C
fête sera sans doute
faire très attrayant
rapportait près de r
Le geste des élé
associations d'éleva

Jusqu'au cimeti
tempérance... obliga
sur la rue pour s'as
autre liqueur alcoo
Toujours en vu
jusqu'au cimetière
cheres des tempér
de feu qui spéculer
derniers.

Et il parait que

Ayez l'œil ou
24 février.